



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix
04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81
www.ville-claix.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 038-213801111-20260323-62DGS2026-AI



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Raphaël DA SILVA 62 DGS 2026

NOMENCLATURE : 5.4

OBJET : Délégation de fonction et de signature

Le Maire de la commune de Claix,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, sous sa surveillance et sa responsabilité,

VU la délibération du conseil municipal n°17/2026 en date du 21 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjoints du 21 mars 2026.

CONSIDERANT qu'il peut se produire la situation suivante : maire absent ou empêché,

CONSIDERANT les nombreuses tâches de l'administration communal et la nécessité d'y faire face,

CONSIDERANT que, pour le bon fonctionnement des services, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Raphaël DA SILVA, 8^{ème} adjoint au Maire, en charge de l'accessibilité, des risques naturels et technologiques et du suivi du plan communal de sauvegarde.

ARRÊTE

Article 1 : A compter de la notification du présent arrêté, Monsieur Raphaël DA SILVA, 8^{ème} adjoint au Maire, en charge de l'accessibilité, des risques naturels et technologiques et du suivi du plan communal de sauvegarde, est amené à remplacer le Maire en cas d'empêchement ou d'absence, et dans le cadre de sa délégation pour intervenir dans les domaines suivants :

- Suivi des risques naturels, chimiques et technologiques
- Suivi du Plan Communal de Sauvegarde, du plan intercommunal de sauvegarde, des PPMS
- Actualisation du DICRIM (Document d'information communal sur les risques majeurs)
- Suivi des ERP (en lien avec le 2^{ème} adjoint)
- Suivi de la commission d'accessibilité handicap et du plan ADAP
- Suivi de l'accessibilité des bâtiments communaux et des espaces publics

Il exercera les fonctions suivantes : étude, suivi, et élaboration des dossiers, dans le cadre de sa délégation.

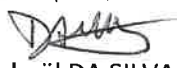
Cette délégation entraîne délégation de signature des documents, pièces administratives en lien avec sa délégation et son statut de 8^{ème} adjoint, les correspondances courantes dans le champ de la délégation.

Monsieur Raphaël DA SILVA est autorisé à ester en justice pour les dépôts de plainte, de mains courantes auprès de la Gendarmerie Nationale.

Article 2 : La signature par Monsieur Raphaël DA SILVA des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ». Cette délégation prend effet de façon permanente à compter de sa notification et subsistera tant qu'elle n'est pas rapportée.

Article 3 : Le Maire, la Directrice Générale des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la Commune de Claix, transmis à Madame la Préfète de l'Isère et notifié à l'intéressé.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le : 23/03/26 -
Signature : 
Monsieur Raphaël DA SILVA

Fait à Claix, le 23/03/2026
Le Maire, **Christophe REVIL**






Date d'affichage: 23/03/2026

Date de retrait: 23/05/2026